

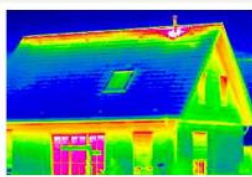
Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

SIG AGGLO LENS-LIEVIN

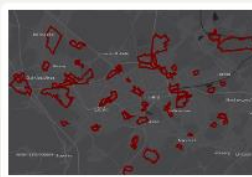
Accueil Portal



Actions Service Culture et
Patrimoine



Déperdition thermique des
bâtiments



Développement économique
- CALL



Etablissements scolaires -
effectifs

Charte d'usage

LEXIQUE	
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière (ex Institut Géographique National)
SIG	Système d'Information Géographique
DEFINITION	
« Une donnée à caractère personnel »	Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne
« Traitement de données à caractère personnel »	Constitue un traitement de données à caractère personnel toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction
« Matrice cadastrale »	La matrice cadastrale récapitule pour chaque propriétaire les biens qu'il possède dans la commune, avec leur consistance et leur évaluation fiscale. Elle renseigne sur les exonérations éventuelles, et les montants de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Cette donnée sert de référence en matière d'imposition foncière

1- OBJET	
La présente charte encadre l'accès et l'exploitation des données d'information géographique via le Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, désignés ci-après sous le terme « Géoservices », accessibles depuis le portail web	
2- BENEFICIAIRES	
- Tout <u>agent</u> de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin peut bénéficier d'un accès au Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Tout <u>organisme</u> conventionné avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est considéré comme un « partenaire ». Peuvent bénéficier d'un ou plusieurs accès au Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin les organismes partenaires suivants : - les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	
3- LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN	
L'accès au Portail Cartographique nécessite un compte utilisateur administré par les administrateurs du Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Chaque compte utilisateur est associé à des droits qui définissent les services web, les applications ainsi que les données accessibles. Les fonctionnalités accessibles depuis le Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :	
Accueil	Fonction donnant accès à l'utilisateur aux ressources mises en avant par les administrateurs du Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Bibliothèque	Fonction permettant de consulter des données d'information géographique (applications thématiques, documents d'urbanisme, orthophotographies aériennes, équipements et services publics, données métier) relatif au territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de réaliser des recherches et de visualiser les données en format SIG ou exploitable par un SIG. Les « applications thématiques » permettent de visualiser et d'interroger des données d'information géographique par thème (cadastre, mines et carrières, espaces d'activités économiques...) au travers d'une interface cartographique simplifiée proposant des fonctionnalités de dessin, de mesure, de sélection et d'impression, etc.
Carte	Fonction permettant à l'utilisateur de constituer sa propre carte à l'aide des données disponibles au sein du Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, ou de ses propres données. Cette carte peut être enregistrée et partagée à l'attention des autres utilisateurs.
Scène	Fonction permettant à l'utilisateur de visualiser des données dans un environnement en 3 dimensions.
Groupes	Fonction donnant accès à l'utilisateur à des groupes restreints relatifs à des thématiques métiers, ou des droits particuliers (cadastre nominatif / cadastre publique).
Contenu	Fonction permettant à l'utilisateur de disposer d'un espace propre afin d'y gérer ses propres ressources (carte, application, données), voir d'accéder à celles des autres utilisateurs si ces dernières ont été partagées.

Organisation	Fonction permettant à l'utilisateur d'accéder aux profils des membres de la communauté des utilisateurs.	
4- LES DONNEES		
Le Portail donne accès à un ensemble de données d'information géographique de nature et de source différente... • Des données propriétés de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin • Des données propriétés d'organismes partenaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (Données des 36 communes de la Communauté d'Agglomération, AULA, SMTC, PMA...) • Des données fournies par de nombreux partenaires institutionnels (Etat, Région, Géo2France, MNHN, INSEE...) • Des données librement réutilisables (dites "Open Source") • Des données à caractère personnel (accès sous condition, cf. exploitation des données sensibles) exemple(s) : données de la matrice cadastrale (DGFIP) comportant les noms des propriétaires, les adresses, les informations fiscales...		
5- EXPLOITATION DES DONNEES DEPUIS LE PORTAIL		
Les utilisateurs ont un droit d'usage sur les données accessibles depuis les Géoservices, afin de remplir leurs missions de service public. Pour les données contenant des informations à caractère personnel et notamment les données de la matrice cadastrale, il est nécessaire de se conformer au cadre réglementaire défini par la CNIL pour exploiter ces données. Afin de respecter ce cadre réglementaire, nous distinguons l'exploitation : • Des « données non sensibles » données publiques ne comportant pas d'information à caractère personnel et accessibles à l'ensemble des partenaires. • Des « données sensibles » données comportant des informations à caractère personnel (exemple : données nominatives du cadastre) et accessibles sous conditions.		
Exploitation des « données non sensibles »	Conditions d'accès : Tous les agents de la Call et membres d'un organisme conventionné avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin peuvent demander un compte utilisateur permettant d'exploiter les données non sensibles sur le Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.	
Exploitation des « données sensibles »	Cadre réglementaire	Loi informatique et liberté Les partenaires doivent respecter les dispositions de la « loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » (dite informatique et libertés), définissant les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données à caractère personnel. Le texte relatif à la loi informatique et libertés est disponible à l'adresse suivante : Délibération n° 2012-087 du 29 mars 2012 portant autorisation unique de traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG) et abrogeant la délibération n° 2006-257 du 5 décembre 2006 (décision d'autorisation unique AU-001)

	Conditions d'accès	Les agents éligibles pour l'accès à ces données via le Portail Cartographique sont ceux qui dans le cadre de leurs missions respectives vont utiliser les données pour des finalités listés dans l'article 1 de l'AU-001. Conformément aux engagements de l'autorisation unique AU-001, chaque compte utilisateur sera paramétré avec des droits spécifiques limitant les droits d'accès d'un utilisateur aux données à caractère personnel : • Relevant de son périmètre d'activité (exemple : commune de Lens) • Dans la limite de ses attributions (exemple : instruction des permis de construire) en correspondance avec au moins une des finalités définies dans l'article 1 de l'AU-001. Pour ce faire, une demande de compte utilisateur devra être réalisée pour chacun des agents.
6- SECURITE		
Dans le but d'assurer la pérennité et la sécurité des données et notamment des données sensibles des Géoservices, l'infrastructure mise en œuvre s'appuie sur les préconisations de la CNIL : • Sauvegarde des données • Contrôle d'accès physique et logiciel • Détection des intrusions physiques et logicielles • Cryptage des flux internet • Création d'un compte utilisateur par personne pour l'accès aux données sensibles • Suivi des connexions utilisateurs • Suppression des comptes utilisateurs non utilisée durant 1 an		
7- SANCTIONS		
La violation des règles énoncées dans la présente charte, ainsi que des lois et règlements en vigueur, peut conduire à des sanctions administratives et/ou pénales. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un mauvais usage des données à caractère personnel par un partenaire.		

FORMALITES D'ACCES AUX GEOSERVICES

Pour disposer d'un accès au **Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**, veuillez renseigner la fiche ci-après, parapher l'ensemble des pages du présent document, le faire signer et le retourner par courrier ou par email aux coordonnées suivantes :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Direction des Systèmes d'Information & du Numérique
Système d'Information Géographique
21, rue marcel Sembat
BP 65 - 62302 LENS Cedex

Email : sig@agglo-lenslievin.fr

Après réception, traitement et validation de votre demande d'accès aux Géoservices, des identifiants vous seront transmis par les administrateurs du Portail Cartographique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- ⇒ [Je suis agent de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin](#)
- ⇒ [Je suis membre d'un organisme conventionné avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin](#)

FICHE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE D'ACCES AU PORTAIL POUR UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN			
INFORMATIONS GENERALES	<u>Nom</u>		
	<u>Prénom</u>		
	<u>Organisme</u>		
	<u>Service</u>		
	<u>Poste</u>		
	<u>Téléphone</u>		
	<u>Email</u>		
NIVEAU D'ACCES AUX SERVICES	<u>Données non sensibles</u>		☐ OUI ☐ NON
	<u>Données sensibles</u>		☐ OUI ☐ NON
INFORMATIONS SPECIFIQUES A UNE DEMANDE D'ACCES AUX DONNEES SENSIBLES (accès individuel)			
Territoire de compétence			
Finalité(s) du traitement	Urbanisme	L'établissement d'un inventaire du foncier de la collectivité ou de l'Etat et la gestion des dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières de la collectivité ou du groupement de collectivités, de l'Etat ou de ses services déconcentrés ;	☐
		L'instruction des demandes de permis de construire et autres formalités en matière de droit des sols ;	☐
		La réalisation d'études en matière d'urbanisme, d'habitat, d'aménagement du territoire, et notamment du PLU (plan local d'urbanisme) ;	☐
		L'établissement ou la consultation des documents, plans et programmes définissant les politiques publiques en matière d'urbanisme et environnement ;	☐
		Le suivi des constatations d'infraction en matière d'urbanisme ;	☐
		L'information des personnes concernées par des travaux d'aménagement de voirie, de gestion du domaine public et d'opération foncière, d'urbanisme ou liée à l'environnement ;	☐
		La délivrance, par les communes, des informations aux personnes ayant déposé une demande de renseignements dûment motivée concernant une propriété déterminée, bâtie ou non bâtie ;	☐
		La délivrance, par les communes, au propriétaire foncier du relevé de sa ou de ses propriété(s) ;	☐

		La consultation des informations sur les voiries et réseaux, à l'exclusion des données à caractère personnel liées à la gestion des abonnements.	☐
	Assainissement	La gestion des installations d'assainissement sur le territoire de la collectivité ou du groupement de collectivités.	☐
	Aménagement du territoire	Urbanisme	☐
		Développement et encadrement des réseaux	☐
		Energies	☐
		Transports	☐
		Organisation et gestion des infrastructures locales	☐
		Aires d'accueil des gens du voyage	☐
		Toutes activités qui, au-delà des informations géographiques, exploitent des données à caractère personnel relatives : -aux propriétaires dont la parcelle est concernée par l'activité, par l'implantation de nouveaux équipements, par la nouvelle étude ou le nouveau service ; à la localisation géographique des abonnés d'un réseau ; ou aux personnes concernées par l'activité gérée, et qui requièrent leur accord ou leur information	☐
	Gestion des bâtiments	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	☐
		Lutte contre l'habitat indigne et insalubre	☐
		Gestion des logements vacants	☐
		Identification des phénomènes d'étalement urbain et de périurbanisation	☐
		Caractérisation de la qualité agronomique des terres : identification des terres agricoles à protéger en priorité face à l'urbanisation	☐
		Création d'observatoire de la consommation du foncier	☐
		Gestion, contrôle et analyse des données nécessaires à la taxation des redevables locaux assujettis à la taxe locale sur les publicités extérieures	☐
		Etude de la thermographie des bâtiments	☐
	Espaces verts, agricoles, naturels, fossés, cours d'eau, littoral, sites protégés	Toutes activités qui nécessitent de collecter des informations sur les propriétaires des parcelles concernées, les locataires, métayers, fermiers, occupants ou voisins des parcelles concernées.	☐

	Risques sanitaires / traitement des pollutions	Toutes activités qui nécessitent de collecter des informations sur les propriétaires des parcelles concernées, les locataires, métayers, fermiers, occupants ou voisins des parcelles concernées.	☐
	Economie du territoire et fiscalité	Etablissement d'un observatoire de la fiscalité locale	☐
		Utilisation de la matrice cadastrale par la commission communale ou intercommunale des impôts directs pour l'évaluation des propriétés bâties ou non bâties	☐
		Gestion des logements vacants	☐
		Gestion de l'artisanat et du commerce.	☐
	Communication et tourisme	Publication d'itinéraires de randonnées, d'équipements touristiques, d'hébergements avec coordonnées des exploitants ou propriétaires	☐
	Aide à la population	Gestion et prévention des risques	☐
		Gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile	☐
		Gestion des secteurs scolaires	☐
		Gestion des bureaux de vote	☐
		Gestion des concessions dans les cimetières	☐
		Gestion du plan communal de sauvegarde (PCS)	☐
	Gestion des missions du Service départemental d'Incendie et Secours (SDIS)	☐	
Finalité(s) (exemples...)			
Je m'engage à respecter les conditions définies dans la présente "charte"			
<u>Signature du responsable hiérarchique</u>			
NOM			
Prénom			
Fait à			
Date			
Cachet et signature (précédé de la mention "Lu et approuvé")			

FICHE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE D'ACCES AU PORTAIL POUR UN MEMBRE D'UN ORGANISME CONVENTIONNE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN			
INFORMATIONS GENERALES		<u>Nom</u>	
		<u>Prénom</u>	
		<u>Organisme</u>	
		<u>Service</u>	
		<u>Poste</u>	
		<u>Téléphone</u>	
		<u>Email</u>	
NIVEAU D'ACCES AUX SERVICES		<u>Données non sensibles</u>	☐ OUI ☐ NON
		<u>Données sensibles</u>	☐ OUI ☐ NON
		INFORMATIONS SPECIFIQUES A UNE DEMANDE D'ACCES AUX DONNEES SENSIBLES (accès individuel)	
		Territoire de compétence	
Finalité(s) du traitement	Urbanisme	L'établissement d'un inventaire du foncier de la collectivité ou de l'Etat et la gestion des dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières de la collectivité ou du groupement de collectivités, de l'Etat ou de ses services déconcentrés ;	☐
		L'instruction des demandes de permis de construire et autres formalités en matière de droit des sols ;	☐
		La réalisation d'études en matière d'urbanisme, d'habitat, d'aménagement du territoire, et notamment du PLU (plan local d'urbanisme) ;	☐
		L'établissement ou la consultation des documents, plans et programmes définissant les politiques publiques en matière d'urbanisme et environnement ;	☐
		Le suivi des constatations d'infraction en matière d'urbanisme ;	☐
		L'information des personnes concernées par des travaux d'aménagement de voirie, de gestion du domaine public et d'opération foncière, d'urbanisme ou liée à l'environnement ;	☐
		La délivrance, par les communes, des informations aux personnes ayant déposé une demande de renseignements dûment motivée concernant une propriété déterminée, bâtie ou non bâtie ;	☐
		La délivrance, par les communes, au propriétaire foncier du relevé de sa ou de ses propriété(s) ;	☐

		La consultation des informations sur les voiries et réseaux, à l'exclusion des données à caractère personnel liées à la gestion des abonnements.	☐
	Assainissement	La gestion des installations d'assainissement sur le territoire de la collectivité ou du groupement de collectivités.	☐
	Aménagement du territoire	Urbanisme	☐
		Développement et encadrement des réseaux	☐
		Energies	☐
		Transports	☐
		Organisation et gestion des infrastructures locales	☐
		Aires d'accueil des gens du voyage	☐
		Toutes activités qui, au-delà des informations géographiques, exploitent des données à caractère personnel relatives :-aux propriétaires dont la parcelle est concernée par l'activité, par l'implantation de nouveaux équipements, par la nouvelle étude ou le nouveau service ; à la localisation géographique des abonnés d'un réseau ; ou aux personnes concernées par l'activité gérée,et qui requièrent leur accord ou leur information	☐
	Gestion des bâtiments	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	☐
		Lutte contre l'habitat indigne et insalubre	☐
		Gestion des logements vacants	☐
		Identification des phénomènes d'étalement urbain et de périurbanisation	☐
		Caractérisation de la qualité agronomique des terres : identification des terres agricoles à protéger en priorité face à l'urbanisation	☐
		Création d'observatoire de la consommation du foncier	☐
		Gestion, contrôle et analyse des données nécessaires à la taxation des redevables locaux assujettis à la taxe locale sur les publicités extérieures	☐
		Etude de la thermographie des bâtiments	☐
	Espaces verts, agricoles, naturels, fossés, cours d'eau, littoral, sites protégés	Toutes activités qui nécessitent de collecter des informations sur les propriétaires des parcelles concernées, les locataires, métayers, fermiers, occupants ou voisins des parcelles concernées.	☐

	Risques sanitaires / traitement des pollutions	Toutes activités qui nécessitent de collecter des informations sur les propriétaires des parcelles concernées, les locataires, métayers, fermiers, occupants ou voisins des parcelles concernées.	☐
	Economie du territoire et fiscalité	Etablissement d'un observatoire de la fiscalité locale	☐
		Utilisation de la matrice cadastrale par la commission communale ou intercommunale des impôts directs pour l'évaluation des propriétés bâties ou non bâties	☐
		Gestion des logements vacants	☐
		Gestion de l'artisanat et du commerce.	☐
	Communication et tourisme	Publication d'itinéraires de randonnées, d'équipements touristiques, d'hébergements avec coordonnées des exploitants ou propriétaires	☐
	Aide à la population	Gestion et prévention des risques	☐
		Gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile	☐
		Gestion des secteurs scolaires	☐
		Gestion des bureaux de vote	☐
		Gestion des concessions dans les cimetières	☐
Gestion du plan communal de sauvegarde (PCS)		☐	
Gestion des missions du Service départemental d'Incendie et Secours (SDIS)		☐	
Finalité(s) (exemples...)			
Je m'engage à respecter les conditions définies dans la présente "charte"			
<u>Signature du responsable hiérarchique</u>		<u>Signature du représentant légal de l'organisme ou de la collectivité</u>	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Fait à		Fait à	
Date		Date	
Cachet et signature (précédé de la mention "Lu et approuvé")		Cachet et signature (précédé de la mention "Lu et approuvé")	

